

Bon No: 003305075	1ere Gachée: 13:54 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 05/11/2025 référence commande(2): 0324270635	ROG031125161448	Zone: TRANSPORT TOI
client: 410693 chantier: 069303	GABELLA SAS ARDEUIL ET MONTFAUXELLES	RUE DE MIRBRITZ 08200 RUE DE L'ALIN 06.15.70.84.39 08400 Ardeuil-et-Montfauxelles	M16 CHOSROES	8x4 MOSCONI CHOSROES
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
14:00			température: vitesse du vent: validité:	CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
code Béton NJB353A350	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XD3	Classe Chlorure CL 0,40
				consistance(7) S3
				Dmax 20
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type) 0	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C35/45
appellation commerciale C35/45 XD3/XA1 S3 Dm20 CEM2 350				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE
REP	PRE 5480/4700			NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				
signature:				

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1